

Fiche d'inscription au vide grenier du 05 juillet 2026
Organisé par le Twirling Club Aubière

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Tarif :

2,50 € xml = € en intérieur (si dispo, dans le gymnase) ou en extérieur

Attention : métrage pair uniquement (2m, 4m, 6m, ...)

Je souhaite payer par :

Chèque à l'ordre du : Twirling club d'Aubière

Espèce : €

Virement bancaire (**IBAN : FR76 16806 04100 66079868664 75**), bien noter le même nom que de la réservation dans l'intitulé du virement.

Cette fiche est à retourner ainsi que le paiement avant le 29 juin 2026 (toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte) à l'adresse suivante :

Mme Vayssie Rachel
6 rue du Docteur Sahut, 63170 Aubière

*En cas de problème d'impression, la fiche d'inscription peut être envoyée par e-mail à l'adresse suivante : twirlingbaton.aubiere@orange.fr

Votre inscription sera confirmée par SMS ou mail dès réception de votre dossier complet. Votre emplacement vous sera attribué le jour de l'évènement. D'autres informations vous seront communiquées avant le jour-J (notamment pour la réservation de plateau repas).

Je soussigné(e) :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement de ce vide grenier.
- Déclare respecter la réglementation de la Vente au Déballage défini à l'article L310-2 du code du commerce.

Fait à

Le

Signature :

Règlement du vide grenier organisé par le Twirling Club Aubière

Le vide-greniers est organisé par l'association Twirling Club Aubière, le dimanche 05 juillet 2026 de 08h00 à 18h00.

Le nombre de place est limité, la priorité sera donnée aux inscriptions reçues en premier.

Les exposants doivent impérativement respecter l'emplacement alloué par les organisateurs sans déborder, afin de ne pas gêner la circulation des visiteurs, des véhicules autorisés et des véhicules prioritaires de secours.

Les objets exposés restent sous la responsabilité entière de leur propriétaire. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

A l'intérieur, les places sont limitées, elles seront traitées par ordre d'arrivée.

Les emplacements **seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés.**

L'installation se fait entre 6h00 et 7h45. Les exposants souhaitant décharger les objets mis en vente avec leur véhicule proche devront se présenter à partir de 06h00 à l'entrée de la brocante. Un déballage avec le véhicule à côté pourra être réalisé. Une fois le déballage terminé, le véhicule sera à garer à l'extérieur du périmètre de la brocante.

Seuls les métrages pairs seront acceptés : 2m, 4m,

Les véhicules seront autorisés uniquement à partir de 8 mètres, dans la limite des places disponibles et selon l'ordre d'inscription.

A partir de 7h45, aucun véhicule ne sera autorisé à entrer sur le site après cet horaire.

Les véhicules seront à garer en dehors de la brocante.

Tout moyen de déplacement roulant (hors poussette d'enfant et fauteuil roulant) est interdit sur le site de la brocante entre 07h45 et 18h00.

Si un exposant arrive en retard (après 07h45) ou désire quitter la brocante avant l'heure de fin (18h00) il devra transporter son matériel à la main jusqu'à son véhicule.

A l'issue de la manifestation, les véhicules seront autorisés à entrer sur le site uniquement à partir de 18h00, ou après le signal donné par l'organisateur.

Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. La somme versée pour la réservation sera remboursée si l'organisateur est à l'origine de l'annulation. En revanche, elle ne pourra pas être remboursée en cas d'annulation de l'exposant. La réservation est ferme et définitive.

Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans remboursement possible.

☺ La bonne humeur est exigée !! ☺